



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

## Cadre réservé à l'administration

Date de réception  
28/06/2016

Dossier complet le

N° d'enregistrement  
F01116P0108

### 1. Intitulé du projet

Aménagement de l'ilot Est ZAC de l'éco-quartier des Yèbles de Changis (16 100 m2 de SDP)

Texte

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

AMETIS

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Dezellus Emmanuel

RCS / SIRET

44213132200038

Forme juridique

SAS

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36° Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.	Programme mixte de 16 100 m2 de SDP.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet s'étend sur une superficie de 14 000 m2 et propose une programmation mixte ainsi répartie autour de 5 « ilots » de construction :

- 11 000 m2 de logements ( sociaux et accession privée)
- 3 000 m2 de bureaux,
- 1 275 m2 de commerces,
- 1 crèche,

Le programme prévoit 393 places de stationnement répartie sur l'ensemble de l'opération.



## 4.2 Objectifs du projet

Le projet qui s'étend sur une ancienne friche de la SNCF à proximité immédiate de la gare d'Avon-Fontainebleau permettra de créer, à proximité immédiate de ce pôle de desserte en transports en commun, un véritable quartier de ville.

La réalisation de bureaux s'inscrit dans les perspectives de développement tertiaire à l'échelle du sud francilien.

L'offre de logements, qui propose des logements sociaux et de l'accession privée, répondra à la forte demande de logement sur la commune.

La résidence jeunes permettra de créer des logements à destination des jeunes étudiants, à l'échelle du sud francilien.

Enfin, les commerces et la crèche répondront aux besoins des nouveaux habitants sur le secteur.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Une fois les autorisations de construire délivrées (PC), le projet sera réalisé dans sa globalité, en commençant par les petits collectifs "rue des yèbles" et simultanément l'infrastructure du reste du projet. Le projet s'adaptant à la très forte déclivité du terrain, il sera donc construit sous le principe de cascade (sens de réalisation de la superstructure sera R+3 vers R+5).

La dissociation des réseaux de fluides (ERDF, eau, gaz éventuel, assainissement) sera réalisée indépendamment, permettant une livraison au fur et à mesure de l'avancement du programme constructif.

La durée totale des travaux est de 24 mois.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'ensemble de l'opération fonctionnera comme un véritable quartier urbain, en interaction avec les autres quartiers de la Ville d'Avon et de la commune voisine de Fontainebleau.

Relié fonctionnellement aux autres quartiers de la ville, notamment le centre ville ancien, le site de l'opération bénéficie d'une proximité avec la gare d'Avon-Fontainebleau qui permet de relier la capitale en 45 minutes et Melun en 15 minutes.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet s'inscrit dans le cadre de la ZAC des Yébles dont le dossier de création a été approuvé par délibération le 18 novembre 2008.

Une étude d'impact a été réalisée dans le cadre du dossier de création de la ZAC en 2008, mais n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale (Obligatoire à partir du 01/07/2009)

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de Construire

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Assiette foncière -Ilot Est	
Programme Ilot Est	
Logements	Logement : 11 805m <sup>2</sup>
bureaux	Bureaux : 3 025 m <sup>2</sup>
Commerces	Commerces/activité : 1 275 m <sup>2</sup>
Crèches	

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Route des Yébles  
77210 AVON

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 2 ° 43 ' 37 " 84 E Lat. 48 ° 24 ' 55 " 012 N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet s'inscrit dans le programme de travaux de la ZAC des Yébles qui se décompose en 2 lots (lots Est et Ouest) dont l'ilot Est constitue la présente opération.

Cette ZAC « multi-sites » d'une surface totale de 21 700 m<sup>2</sup> a été créée le 18 novembre 2008.

Les réflexions concernant l'aménagement du lot Ouest sont en cours .

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site est une ancienne friche ferroviaire ( SNCF) et n'est pas valorisé.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune d'Avon est dotée d'un PLU Intercommunal (Fontainebleau-Avon) Il a été approuvé le 24 novembre 2010, modifié le 10 février 2011 et le 17 janvier 2013.

Le règlement applicable à la zone est UDz2.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien que l'on retrouve à proximité du site les espaces suivants, le site quant à lui ne s'y trouve pas inscrit : - Le Massif de Fontainebleau (ZNIEFF 2 et Natura 2000) à 100m au nord-ouest, - Le Bois Gautier et l'île de Saint-Aubin à Samoreau (ZNIEFF 1) respectivement à 900 et 1600m à l'Est, - Le Massif de Fontainebleau et zones humides adjacentes (ZICO) à 100m au Nord
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Projet se situe en Seine et Marne (77)
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Projet se situe en Seine et Marne (77)
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans le parc naturel régional du gâtinais
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention du Bruit dans l'environnement des grandes infrastructures routières relevant de l'état dans le département de Seine et Marne de janvier 2013 prend en compte la D210 et la voies ferrée Paris-Montargis, situés à proximité du site.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les monuments classés ou inscrits les plus proches du site ne sont pas situés dans un rayon de 500m autour du projet. (Eglise Saint-Pierre, Prieuré des Basses Loges, Ancien Couvent des Carmes, Château de Fontainebleau)
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une zone humide est située au sud de la parcelle mais le site n'y est pas inscrit.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé dans la commune d'Avon qui est couverte par le PPRn - Inondation, Bassin de risque : Seine, prescrit le 20/05/1998, Enquêté le 22/11/2001, approuvé le 31/12/2002
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Basol n'est répertorié à proximité du site. Néanmoins, compte-tenu des activités qui se sont déroulées sur le site et de la présence d'une cuve de carburant enterrée, des études de sols doivent avoir lieu, dans le cas éventuel d'une dépollution de sol
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Avon est située dans la Zone de répartition des eaux de la nappe de Beauce (arrêté préfectoral n°04DA12e 084 du 21/12/2004)
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un captage d'eau a été aménagé dans la commune mais n'est destiné qu'à l'arrosage des espaces verts.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à environ 150 mètres du site Natura 2000 suivant : FR1100795 - MASSIF DE FONTAINEBLEAU
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le château de Fontainebleau et son parc, classés au patrimoine mondial de l'Unesco se situent à environ 1 km au sud-ouest du site.



## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De par la construction de parkings souterrains, le projet sera excédentaire en matériaux. Dans le cadre du chantier, un suivi des terres excavées sera effectué par l'AMO environnemental du projet. S'il est avéré que les terres sont polluées, le suivi rigoureux permettra de justifier que des dispositions adéquates ont été prises pour leur évacuation.
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un diagnostic de terrain de la faune et de la flore existantes a été réalisé par la société BIOTOPE en mai 2008. Sur la base des données disponibles, il semble que la faune et la flore de la zone de la gare, peu développées, ne seront que très faiblement impactées par le projet
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans sa phase d'exploitation, le projet n'aura aucun impact sur la zone Natura 2000 située à proximité immédiate, car le projet s'inscrit dans un site déjà urbanisé.  En phase chantier, le projet pourra causer quelques perturbations ( sonores, visuelles,...). Toutefois, le Maitre d'oeuvre sera entouré d'un AMO Environnement, ensemble, ils seront attentifs à la réduction de ces nuisances et au respect des sensibilités environnementales ( faune, flore, continuités écologiques ) existantes à proximité.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourra éventuellement engendrer des nuisances sonores lors de sa phase chantier. Néanmoins des mesures seront prises afin de les limiter (choix du mode constructif, choix du matériel utilisé, etc) et détaillées dans la charte chantier à faibles nuisances. Un planning des phases bruyantes sera réalisé et affiché afin de prévenir au plus tôt les riverains. Enfin, un AMO environnemental s'assurera du respect de cette charte. Le Projet est situé sans les zones affectées par le bruit de deux infrastructures : la voie ferrée et l'avenue Charles de Gaulle. Ceci sera pris en compte lors de la conception du projet, afin de fournir des logements confortables aux futurs habitants.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourra éventuellement engendrer des vibrations lors de sa phase chantier. Néanmoins des mesures seront prises et détaillées dans la charte chantier à faibles nuisances et un AMO environnemental s'assurera du respect de cette charte.  Les bâtiments qui seront construits sur la ZAC devront prendre en compte les nuisances vibrationnelles engendrées par la ligne ferroviaire)
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/></p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet intègre l'éclairage fonctionnel d'allées et surfaces piétonnes. Les appareils prévus sont équipés de lampe LED (basse consommation) et seront tous dirigés vers les sols (mats piéton, éclairage encastré ou bornes). Ils concernent notamment l'éclairage 20lux moyen des accès PMR aux différents programmes bâtis. Une mise en valeur lumineuse est également envisagée, avec les mêmes caractéristiques (LED / éclairage vers le sol) mais dans des puissances moindres.</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input checked="" type="checkbox"/></p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera la production d'effluents et de déchets lors de sa phase chantier. Néanmoins des mesures seront prises et détaillées dans la charte chantier à faibles nuisances afin d'éviter toutes pollutions des eaux, du sol et de l'air et un suivi rigoureux des déchets sera mis en place. Un AMO environnemental s'assurera du respect de cette charte</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le secteur de projet n'est concerné par aucune servitude liée à la présence de Monuments historiques. Toutefois, le projet est situé à proximité immédiate de la forêt de Fontainebleau. Des vues sur le projet sont possibles depuis les points hauts situés dans la forêt de Fontainebleau. Le projet s'inscrivant dans un site déjà urbanisé, le projet n'aura aucun impact majeur sur le paysage. De plus, le projet respecte les dénivelés existants et les volumétries proposées s'intégreront au paysage.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit la réalisation d'environ 180 logements, dont environ 100 logements étudiants. En terme d'urbanisme, le projet est conforme au PLU. Toutefois, l'arrivée de cette population sera bien anticipée par la commune d'Avon ainsi que les localités voisines générant des impacts notamment sur les équipements communaux.</p>



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

le projet présenté s'inscrit dans le schéma de développement du sud francilien, et dans le projet de la ZAC des Yébles, et est le fruit d'une réflexion itérative entre les élus et les riverains, autour d'une étroite concertation ayant abouti au présent programme proposé.

Le projet s'inscrit dans un secteur urbanisé, proche du coeur de ville et à proximité immédiate de la gare d'Avon et valorise une ancienne friche ferroviaire. Il prône un aménagement durable à proximité immédiate des pôles de desserte.

Il répond aux attentes et aux besoins des avonnais en terme de programmation, mais également aux exigences environnementales, en proposant un projet soucieux de l'environnement au sein duquel il s'inscrit et en lien avec l'existant que ce soit en termes d'architecture, ou de paysage.

L'ensemble du projet veillera dès la phase chantier, à générer le moins d'impacts possibles sur l'environnement.

En 2008, dans le cadre du dossier de création, de la ZAC portant sur un programme plus important que la ZAC actuelle, en 2008, une étude d'impact a été réalisée, concluant à l'absence d'incidences et d'impact sur l'environnement.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	✓
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	✓
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	✓
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	✓
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	✓

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
2016.044-E03 A Réponse Cas par Cas - Réponses circonstanciées aux différentes demandes de cette présente demande au cas par cas
2016.044-E02 A Analyse de site - Analyse environnementale du site réalisée dans le cadre des certifications environnementales permettant d'éclairer le contexte de l'opération

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

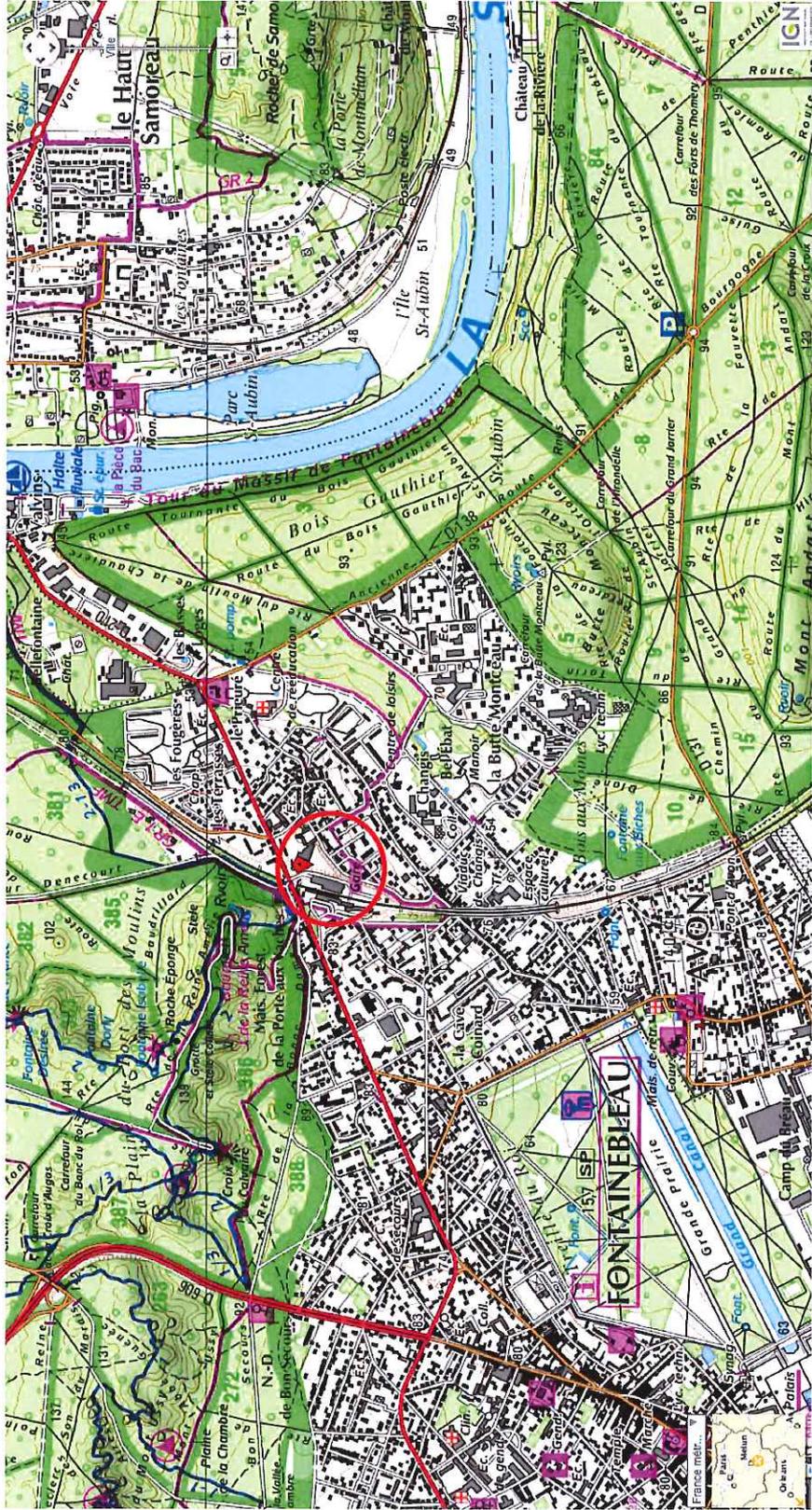
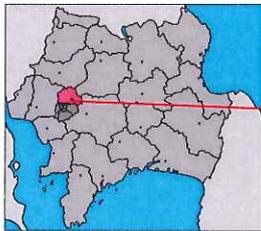
Fait à **PARIS** le, **27.06.2016**

Signature



Directeur Régional Ile de France  
**Emmanuel DEZELLUS**

# Plan de situation



RCS Montpellier 442 131 322

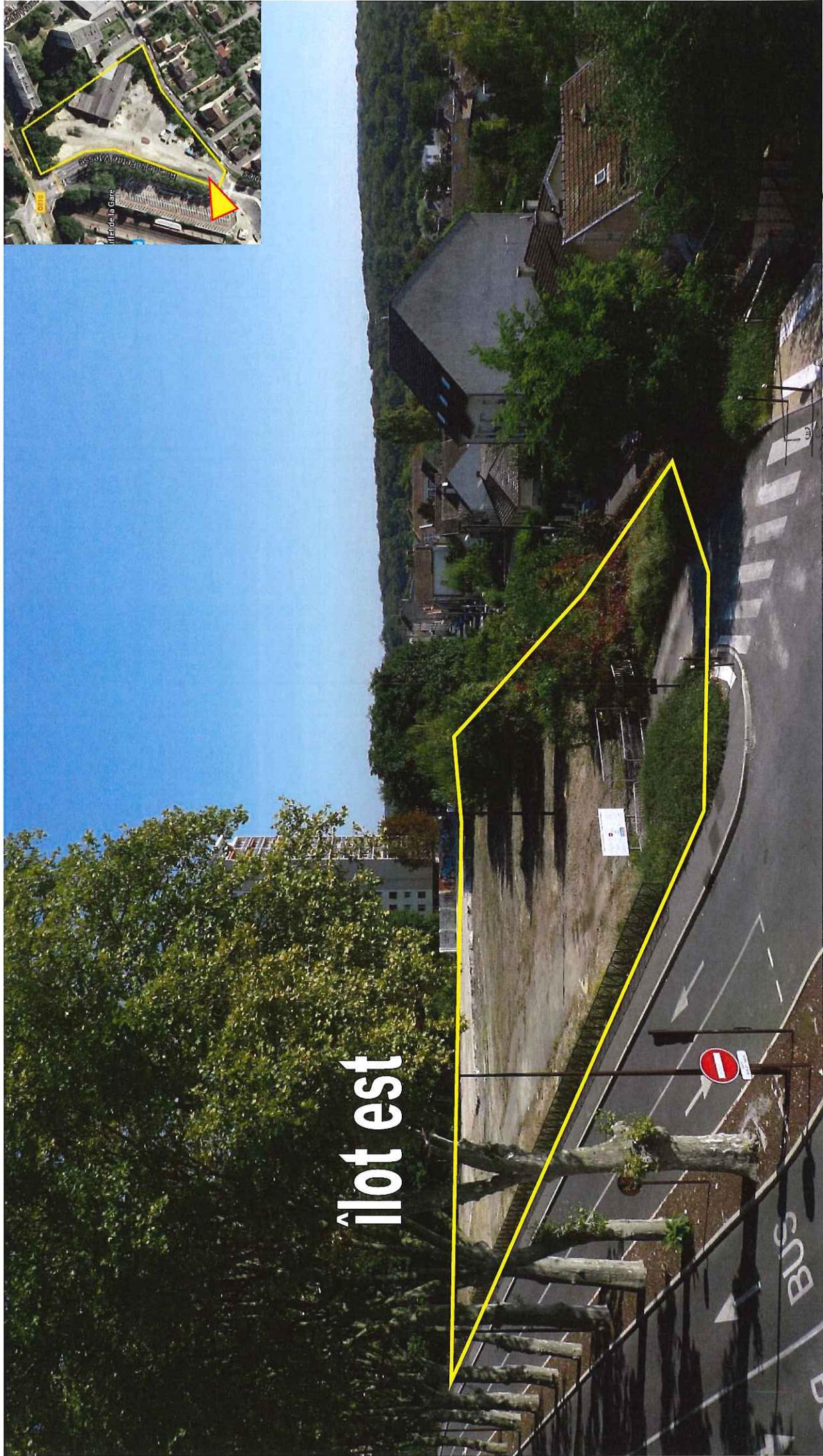
**Anois**

Direction Régionale  
 Ile de France  
 58/60 Rue de Procy  
 77177 PARIS

Tél. 01 48 24 53 41 Fax 01 83 95 43 85

SAS au capital de 1.000.000 €

# Îlot est

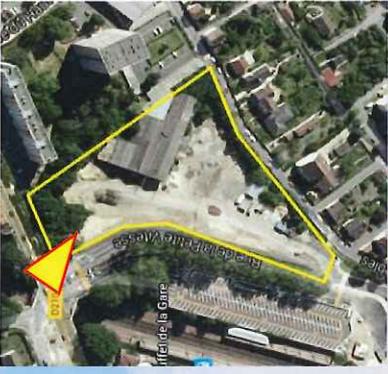


Montpellier 442 131 322



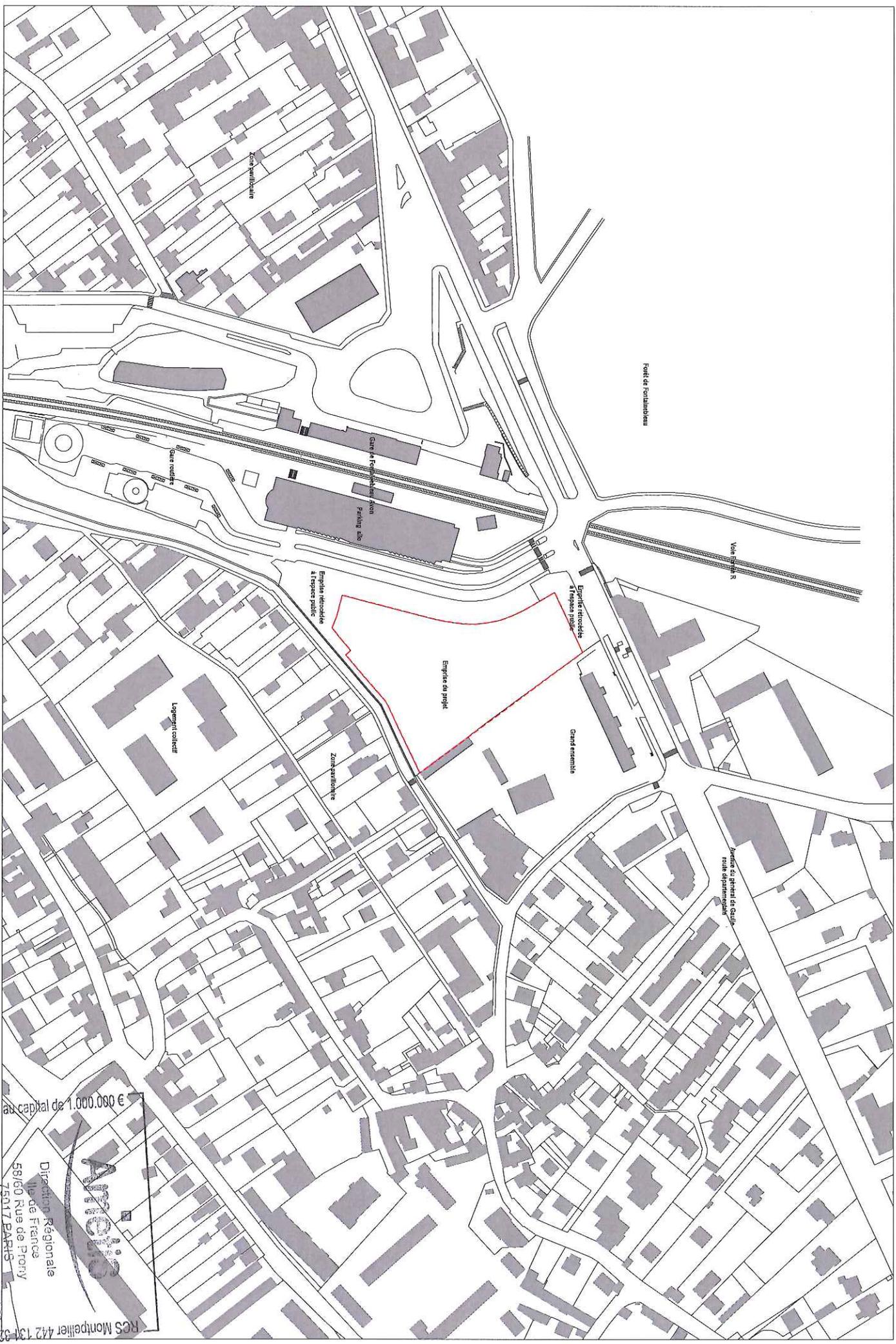
Direction Régionale  
Ile de France  
58/60 Rue de Pomy  
75017 PARIS  
Tél. 01 42 41 41 41 Fax 01 42 41 41 41

AS au capital de 1.000.000 €



3





AVON  
ZAO des Yvelles de Changis  
104 Est

APS

Plan du contexte

Capital de 1.000.000 €

**Amoris**

RCS Montpellier 442 131 322

Direction Régionale  
Île de France  
58160 Rue de Prony  
75017 PARIS

Tel. 01 48 74 53 41 - Fax 01 83 55 43 55

ech. 1/2000 15/06/2016